



Bourses d'excellence « Eole » pour la mobilité vers les Pays-Bas

Réseau franco-néerlandais pour l'enseignement supérieur et la recherche

Session automne 2020

Règlement

Le Réseau franco-néerlandais accorde des bourses de mobilité destinées à des étudiants en master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour un séjour d'études, de recherche ou un stage aux Pays-Bas. Ces bourses sont attribuées sur la base d'une sélection stricte des meilleurs projets.

Les bourses d'excellence « Eole » s'adressent en particulier à des doctorants devant faire un court séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent favoriser le bon fonctionnement de thèses en cotutelle. Les étudiants en Master qui effectuent un séjour de recherche, de formation ou de stage sont également éligibles. Ces bourses d'un montant forfaitaire de 500 à 1000€ ne sont pas renouvelables.

Calendrier :

- **Date limite de réception des candidatures : le 25 octobre 2020, minuit (heure française) dernier délai.**
- Réunion du jury : le 13 novembre
- Proclamation des résultats : fin novembre
- Versement des bourses : mi-décembre

Conditions d'éligibilité

- Etre inscrit en Master ou dans une formation de niveau équivalent (Bac+4/Bac+5) dans un établissement d'enseignement supérieur français et avoir pour projet de suivre une partie de sa formation dans un cursus accrédité dans une université ou une « hogeschool » (université de sciences appliquées) néerlandaise, de préférence dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement d'origine du candidat ;
- ou être inscrit dans un Master accrédité aux Pays-Bas et avoir obtenu un diplôme sanctionnant au minimum trois années d'études supérieures en France.
- ou suivre une formation doctorale en France et effectuer un séjour de recherche aux Pays-Bas (par exemple dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection) ou participer à un séminaire spécialisé.
- ou effectuer un stage aux Pays-Bas qui soit validé dans le cadre de la formation suivie en France (niveau Master ou doctorat).

La demande portera sur des mobilités qui commencent ou qui sont en cours entre novembre 2020 et avril 2021.

Modalités et critères de sélection

- Les dossiers de candidature seront examinés par un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs, qui évaluera la qualité des projets pour lesquels une bourse est demandée.
- Les dossiers sont évalués par rapport à l'excellence et la maturité du projet, la pertinence du choix des Pays-Bas et la qualité du dossier.
- Seuls les meilleurs projets pourront être soutenus. Les résultats des sessions précédentes sont consultables sur notre site : <http://nlfr.eu/>

Composition du dossier de candidature

Le dossier devra obligatoirement comporter :

- Le formulaire de candidature **rempli en ligne** (téléchargeable sur <http://nlfr.eu/>). Le Google Form nous est transmis automatiquement, merci de ne pas joindre les captures d'écran au dossier.
- Une lettre de motivation soignée et détaillée décrivant le projet d'études, de recherche ou de stage et évoquant notamment les raisons du choix des Pays-Bas. Merci de préciser la nécessité de financement (frais de voyage/logement).
- Un curriculum vitae
- Une photocopie de la carte d'étudiant
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Un relevé d'identité bancaire. Un compte bancaire en France est obligatoire.
- Un document attestant qu'un contact a été établi avec l'établissement/l'entreprise d'accueil, en cas d'absence de convention ou acceptation officielle.
- Etudiants de master aux Pays-Bas : une copie du diplôme sanctionnant au minimum trois années d'études supérieures en France.
- Doctorants : une présentation d'une page du projet de recherche et la liste des publications éventuelles
- Stages : la convention de stage si disponible et de préférence, sinon au minimum l'acceptation certifiée par le lieu d'accueil.
- Architecture/Art/Design : un portfolio de 3 planches maximum.
- Cotutelles de thèse : la convention (ou le projet de convention) liant les deux établissements intéressés, les directeurs de thèse et le doctorant ; dans le cas d'une simple codirection, une lettre d'acceptation des directeurs français et néerlandais.

Documents optionnels :

- Lettres de recommandation

Transmission des candidatures

- Les demandes doivent parvenir au Réseau franco-néerlandais **le 25 octobre 2020, dernier délai**.
- Les candidatures doivent être impérativement soumises par voie électronique à l'adresse reseau.frnl@gmail.com. L'ensemble des pièces doit être présenté **dans un document unique au format pdf** uniformisé. Merci de mettre toutes les pages à la même dimension et à la même résolution.
- Les candidats recevront par courriel un accusé de réception.

Traitement des données

- Le Réseau franco-néerlandais se réserve le droit de publier sur son site web le nom, prénom, établissement d'origine, d'accueil et le projet des candidats retenus pour la bourse.
- Toutes les autres informations transmises lors de la candidature resteront confidentielles et seront uniquement utilisées pendant la procédure et jusqu'au versement des bourses.

Compte rendu

Les lauréats devront à la fin de leur séjour produire un compte rendu d'activités de leur séjour aux Pays-Bas d'une page maximum à adresser à lex.kuil@univ-lille.fr. En acceptant de participer à l'appel, les lauréats accordent leur consentement afin que le compte rendu soit publié sur le site du RFN sous forme d'un blog.